

Fonds alternatif d'obligations à rendement absolu CI Marret (auparavant Fonds alternatif d'obligations à rendement absolu Marret) (parts de catégorie I) 10 mai 2019

Ce document contient des renseignements essentiels sur la Fonds alternatif d'obligations à rendement absolu CI Marret que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec CI Investments Inc. au 1-800-792-9355 ou à servicefrancais@ci.com, ou visitez notre site Web au www.ci.com.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Ce fonds est un OPC alternatif. Il peut investir dans des catégories d'actifs ou utiliser des stratégies de placement non permises pour les fonds communs de placement classiques. Les stratégies propres à ce fonds le différenciant d'un fonds commun de placement classique comprennent l'utilisation accrue d'instruments dérivés à des fins de couverture et autres que de couverture, la capacité d'effectuer davantage de ventes à découvert, et la capacité d'emprunter de la trésorerie à des fins de placement. Lorsqu'elles sont entreprises, ces stratégies sont utilisées conformément aux objectifs et stratégies du fonds et peuvent, dans certaines conjonctures de marché, entraîner la baisse de la valeur du fonds.

Bref aperçu

Code du fonds :	CA 5191	Gestionnaire du fonds :	CI Investments Inc.
Date de création de la catégorie :	7 novembre 2018	Gestionnaire de portefeuille :	CI Investments Inc. avec le sous-conseiller en valeurs Marret Partners
Valeur totale du fonds au 31 mars 2019 :	24,7 millions \$	Distributions :	Revenu et gains en capital (s'il y a lieu), chaque décembre
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,00 %	Placement minimal :	négociable

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds a pour objectif de générer des rendements absolus positifs ayant une faible volatilité au cours d'un cycle du marché, quelles que soient les conditions du marché ou l'orientation générale du marché, en investissant principalement dans des titres de créance à tous les points de l'échelle du crédit, notamment de la trésorerie, des titres de créance gouvernementaux, des titres de créance de sociétés de qualité supérieure, des titres de créance à rendement élevé, des dérivés de crédit et d'autres titres productifs de revenu provenant du monde entier.

Le fonds aura recours au levier financier. L'effet de levier sera créé au moyen de l'utilisation d'emprunts de fonds, de ventes à découvert et de contrats dérivés. L'effet de levier du fonds ne doit pas être supérieur à trois fois la valeur liquidative du fonds. Il sera calculé conformément à la méthode prescrite par la réglementation des valeurs mobilières, ou à toute dispense aux termes de celle-ci.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mars 2019. Ces placements changeront au fil du temps.

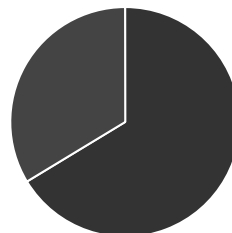
Dix principaux placements (au 31 mars 2019)

1. Espèces et quasi-espèces	34,18 %
2. Trésor des États-Unis 2,63 % 15-fév-2029	16,49 %
3. Trésor des États-Unis 3,00 % 15-fév-2049	11,14 %
4. Gouvernement du Canada 2,25 % 01-jun-2029	10,79 %
5. Trésor des États-Unis 3,13 % 15-nov-2028	7,21 %
6. Trésor des États-Unis 2,88 % 31-oct-2020	4,37 %
7. Trésor des États-Unis 2,50 % 31-déc-2020	3,42 %
8. Trésor des États-Unis 2,50 % 31-jan-2021	3,42 %
9. Gouvernement du Canada 2,00 % 01-jun-2028	2,80 %
10. Trésor des États-Unis 1,88 % 31-jan-2022	1,74 %

Pourcentage total des dix principaux placements 95,56 %

Nombre total de placements 30

Répartition des placements (au 31 mars 2019)



Revenu fixe	67,2 %
Espèces et équivalents	34,1 %
Services aux consommateurs	-0,1 %
Énergie	-0,1 %
Soins de santé	-0,1 %
Technologie	-0,2 %
Immobilier	-0,2 %
Services financiers	-0,2 %
Biens de consommation	-0,2 %
Télécommunications	-0,2 %

Fonds alternatif d'obligations à rendement absolu CI Marret (auparavant Fonds alternatif d'obligations à rendement absolu Marret) (parts de catégorie I)

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des titres de catégorie A du fonds depuis leur création. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement de la catégorie du fonds.

Rendements annuels

Puisque la catégorie I a été distribuée aux termes d'un prospectus simplifié depuis moins d'une année civile, aucune donnée n'est disponible pour cette section.

À qui le fonds est-il destiné?

Ce fonds pourrait vous convenir si vous :

- recherchez un portefeuille diversifié à rendement absolu qui est constitué de titres à revenu fixe gérés stratégiquement que vous détiendrez dans le cadre d'un portefeuille de placement diversifié
- investissez à moyen et/ou à long terme
- recherchez un placement pouvant avoir recours à des emprunts, à des ventes à découvert, à l'effet de levier et à des dérivés au besoin afin de maximiser les rendements ou de réduire les rendements négatifs
- êtes disposé à accepter un niveau de risque faible à moyen

Niveau de risque

CI Investments Inc. estime que la volatilité de ce fonds est **faible à moyenne**.

En règle générale, ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds communs de placement, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Puisque la catégorie I a été distribuée aux termes d'un prospectus simplifié depuis moins d'une année civile, aucune donnée n'est disponible pour cette section.

Rendement moyen

Puisque la catégorie I a été distribuée aux termes d'un prospectus simplifié depuis moins de 12 mois consécutifs, aucune donnée n'est disponible pour cette section.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Fonds alternatif d'obligations à rendement absolu CI Marret (auparavant Fonds alternatif d'obligations à rendement absolu Marret) (parts de catégorie I)

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de catégorie I du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ne s'appliquent à votre catégorie de titres.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la catégorie du fonds.

Au 31 décembre 2018, les frais totaux de la catégorie du fonds étaient 0,00 %, ce qui signifie 0,00 \$ pour chaque 1 000 \$ investi.

	Taux annuel (en % de la valeur de la catégorie du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit des honoraires liés au rendement et certains frais des fonds de la catégorie du fonds.	0,00 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions de la catégorie du fonds.	0,00 %
Frais du fonds	0,00 %

Le fonds peut payer à CI des honoraires liés au rendement à la fin de chaque année civile correspondant à 10 % de l'excédent de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile en question (compte non tenu des distributions faites par le fonds depuis que le seuil (défini dans le prospectus) a été établi, après ajustement pour exclure les honoraires liés au rendement à recevoir au cours de l'année civile) sur le seuil multiplié par un plus le taux de rendement minimal (comme défini dans le prospectus) multiplié par le nombre de titres de cette catégorie qui sont en circulation à la fin de l'année civile en question. Si des parts d'un fonds sont rachetées avant la fin d'une année civile, des honoraires liés au rendement seront payables à la date de rachat à l'égard de chacune de ces parts, comme si la date de rachat correspondait à la fin de l'année civile. Les honoraires liés au rendement seront calculés et s'accumuleront quotidiennement pour chaque catégorie au cours de chaque année civile.

Renseignements sur la commission de suivi

CI Investments Inc. n'utilise pas les frais de gestion du fonds pour payer une commission de suivi à l'égard des titres du fonds que vous détenez.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des titres du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur liquidative des titres que vous rachetez, si nous déterminons que vous avez effectué des opérations à court terme inappropriées, qui peut se produire si vous vendez or transférez des titres d'un fonds dans les 30 jours suivant leur achat. Ces frais iront au fonds.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut demander jusqu'à 2 % de la valeur liquidative des titres que vous échangez contre des titres d'un autre fonds.
Honoraires de conseils en placement	On pourrait vous imputer des honoraires de conseils en placement qui sont négociés entre vous et votre représentant, agissant pour le compte de la société du représentant, et perçus par nous (en rachetant mensuellement trimestriellement, sans frais, un nombre suffisant de titres de votre compte). Les honoraires de conseils en placement ne doivent pas être supérieurs à 1,25 % par année de la valeur liquidative du fonds que vous détenez dans votre compte.
Frais liés à la convention relative au compte de la catégorie I	Nous vous imputerons directement des frais de gestion et des frais d'administration, dont le montant total est négocié entre vous et nous, et ces frais nous seront payables directement par le rachat de titres (sans frais), jusqu'à concurrence de 1,35 % par année de la valeur liquidative du fonds que vous détenez dans votre compte, selon la catégorie d'actif de votre placement. Cependant, si la valeur de votre placement devient inférieure au placement minimal requis pour cette catégorie de titres, des frais supplémentaires de 0,15 % par année pourraient s'appliquer.
Frais pour les chèques sans provision	Il y a des frais de 25 \$ pour tous les chèques retournés faute de provision.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds; ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, qui sont plus détaillés, communiquez avec CI Investments Inc. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

CI Investments Inc. Sans frais : 1 (800) 792-9355
2, rue Queen Est 20e étage Toronto Courriel : servicefrançais@ci.com
(ON) M5C 3G7 www.ci.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les organismes de placement collectif, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.